

Communiqué de presse

17 juin 2015

Lors de sa dernière réunion, la Commission RPC a délibéré des thèmes suivants:

- **Délibération et décision de former un groupe de projet pour Swiss GAAP RPC 14 „Comptes consolidés des compagnies d'assurance“**

Comme annoncé par le communiqué de presse du 16 décembre 2014, la Commission RPC a pris la décision d'abroger la norme Swiss GAAP RPC 14 „Comptes consolidés des compagnies d'assurance“.

A la suite de cette décision, le Comité d'experts a été chargé par la Commission RPC de coordonner avec les utilisateurs concernés et la FINMA une période de transition adéquate ainsi que de mener une table ronde publique.

Ainsi, le 21 avril 2015, les représentants de chacune des parties prenantes ont été invités à s'exprimer lors d'une table ronde à Zürich. Grâce à un échange très constructif, la commission RPC a pu énoncer les arguments en faveur de l'abrogation de RPC 14 dans sa forme actuelle et les utilisateurs concernés ont pu, de leur côté, formuler leurs arguments et demandes.

La RPC se considère comme un organe au service de la pratique et est consciente du vide qui résulterait pour beaucoup d'utilisateurs concernés en cas de l'abrogation de RPC 14 – en particulier pour les sociétés coopératives d'au moins 2000 membres.

Par conséquent, la Commission RPC a mandaté le Comité d'experts afin de constituer un groupe de projet pour la réécriture de Swiss GAAP RPC 14 au sein duquel les différentes parties prenantes soient représentées de manière équilibrée.

La décision concernant l'abrogation de RPC 14 dans sa forme actuelle sera maintenue. La date de l'abrogation n'a cependant pas encore été déterminée et est dépendante du déroulement de la suite du projet. Ainsi, à titre provisoire, la norme Swiss GAAP RPC 14 „Comptes consolidés des compagnies d'assurance“ reste en vigueur.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à:

Prof. Peter Leibfried, président de la Commission RPC, Institut de comptabilité, controlling et auditing de l'université de St-Gall, Tigerbergstrasse 9, 9000 St. Gallen, tél.: 071 - 224 76 30, fax: 071 - 224 76 37

A propos des Swiss GAAP RPC (www.fer.ch), il s'agit de la commission suisse de présentation des comptes dont les recommandations sont reconnues comme les normes minimales pour les segments «Sociétés du Domestic Standard» et «Sociétés immobilières» dans le règlement de cotation de la SIX Exchange Regulation et sont largement utilisées dans le domaine du droit privé et public. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC transmet une présentation fidèle de la situation du patrimoine, des finances et du résultat (True & Fair View).